

Allocution d'Enrico Gibellieri à l'occasion de son élection (Luxembourg, 10 octobre 2001)

Légende: Le 10 octobre 2001, à l'occasion de son élection comme dernier président du Comité consultatif de la CECA, Enrico Gibellieri dresse le bilan des activités du Comité pendant cinquante ans et annonce comme objectif de son mandat qu'elles puissent se poursuivre avec d'autres instruments dans un nouveau cadre après l'expiration du traité CECA en juillet 2002.

Source: Comité consultatif, Annuaire, 10 Octobre 2001 - 23 Juillet 2002, Président Enrico Gibellieri. Luxembourg: Communauté européenne du charbon et de l'acier - Secrétariat du Comité consultatif, 2001-2002.

Copyright: (c) Comité consultatif de la CECA

URL:

http://www.cvce.eu/obj/allocution_d_enrico_gibellieri_a_l_occasion_de_son_election_luxembourg_10_octobre_2001-fr-452d4d0a-005b-4e42-b1d9-0ba6c354eac1.html

Date de dernière mise à jour: 05/09/2012

Allocution du président à l'occasion de son élection (10 octobre 2001)

Monsieur le Président d'Age, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Je vous remercie sincèrement de la confiance que vous m'avez témoignée en m'élisant à la Présidence du Comité consultatif, unique institution de la CECA qui existe encore sous sa forme d'origine. Permettez-moi de remercier plus particulièrement la catégorie des travailleurs qui m'a retenu comme son candidat. Je suis très honoré de recevoir cette responsabilité au cours du dernier exercice du traité CECA et j'espère être à la hauteur de vos attentes dans un moment aussi particulier et délicat.

Cette tâche m'est rendue d'autant plus facile par l'excellent travail accompli par mes 43 prédécesseurs, parmi lesquels je souhaite plus particulièrement rappeler Monsieur Reichel qui, au cours de la dernière année, a mené avec compétence et ténacité une action destinée à garantir la poursuite de l'expérience de dialogue sectoriel structuré de la CECA à travers son insertion dans le cadre du Comité économique et social, suivant la proposition de la Commission.

Le travail réalisé en collaboration avec le Comité économique et social a déjà fait des progrès notables et laisse entrevoir la possibilité d'un résultat qui, même s'il n'est pas exactement celui qui est souhaité dans les documents adoptés par le Comité consultatif de la CECA, peut conduire à une solution acceptable et honorable.

Il reste quelques mois qu'il faut utiliser au mieux pour atteindre des objectifs concrets et réalisables en suivant la voie déjà tracée. Je m'attacherai surtout à ce point que je considère comme étant de la plus haute importance. De fait, l'expérience de la CECA a été et reste surtout un exemple de dialogue constructif, constant et compétent entre les parties intéressées des deux secteurs industriels de la sidérurgie et du charbon et entre ces parties et la Commission.

D'autres succès importants ont été obtenus ces dernières années grâce à votre engagement qui a notamment abouti à des modifications substantielles des propositions de la Commission et des décisions prises par le Conseil au début de la dernière décennie concernant la phase de transition de nos secteurs du traité CECA vers le traité général.

Je fais en particulier référence aux résolutions du Conseil des années 1998-1999 sur la destination des fonds de réserve et de garantie de la CECA aux Communautés qui subsistent, ce qui permettra de poursuivre le financement de la recherche technique à caractère social dans les secteurs du charbon et de l'acier même après la fin du traité CECA, cette décision ayant aussi obtenu l'approbation de la Conférence intergouvernementale qui s'est achevée avec la signature du traité de Nice.

L'une de mes tâches, avec votre aide, sera de travailler pour garantir une transition sans heurts avec la continuité des activités de recherche CECA dans le nouveau contexte.

L'heure n'est pas au rappel des succès et des insuccès. Nous aurons l'occasion de les évaluer dans d'autres occasions, notamment lors de la Conférence finale prévue pour la fin juin 2002. Cependant, le moment approche de faire un bilan de l'expérience de la CECA qui a représenté pour nos deux secteurs, et plus généralement pour l'Union européenne, une étape fondamentale pour la construction européenne et la consolidation de la paix sur notre continent.

Grâce au traité CECA, nous avons réussi au cours de ces cinquante dernières années à transformer des industries de guerre en industries de paix et de progrès humain et civil, en améliorant sensiblement les conditions de vie et de travail des personnes qui ont travaillé et travaillent dans ces industries.

Ce résultat fondamental paraît encore plus important à l'heure où le mot de guerre est à nouveau à la une de tous les journaux et de tous les médias et qu'il suscite la préoccupation de la plupart des personnes dans toutes les parties du monde.

Grâce au Comité consultatif CECA et aux instruments du traité, nous avons affronté et résolu des moments difficiles, parfois dramatiques, qui ont touché de très nombreux travailleurs, leurs familles, les entreprises, les territoires, les chefs d'entreprise et les dirigeants de nos deux secteurs dans chacun des pays d'Europe qui se sont joints aux six pays fondateurs au fil du temps.

Aujourd'hui, nous pouvons être fiers de léguer à nos successeurs des industries vivantes, modernes, efficaces et compétitives où travaillent des personnes différentes de celles qui y travaillaient il y a cinquante ans mais qui ont sûrement conservé inaltéré l'attachement à leur travail qui, dans nos deux secteurs, n'a jamais laissé de place à l'indifférence et à la routine.

Au sein de ce Comité ont travaillé des personnes qui ont eu la responsabilité, chacune dans son domaine d'activité, des deux secteurs dans les différents Etats membres et qui ont trouvé la possibilité de dialoguer, de compléter mutuellement leur expérience et d'établir des positions et des résolutions qui ont orienté la teneur des propositions de la Commission, les décisions du Conseil et, en dernier lieu, les avis du Parlement européen sur les affaires qui sont à la base du développement des industries du charbon et de l'acier.

La discussion a souvent pris un tour aigu mais elle n'a jamais été inutile, vague ou abstraite: elle est toujours allée au cœur des problèmes parce que le lien des membres du Comité consultatif avec les secteurs industriels dont ils sont l'émanation a été et reste réel. Il apparaît de plus en plus souvent que c'est cette particularité même et ce lien puissant avec la réalité qui ont rendu ce Comité différent et "à part" comparé à d'autres organismes de consultation au niveau européen, qui se caractérisent davantage par des aspects généraux et transversaux.

Nous sommes tous conscients que, pendant les mois qui nous séparent de la fin du traité aussi, nous devons encore affronter des problèmes réels liés à l'adaptation constante de nos entreprises dans le contexte du marché global qui, comme toujours, comporteront des conséquences sociales qu'il faudra résoudre de manière appropriée dans la tradition de l'expérience de la CECA.

Je suis sûr de pouvoir compter sur votre aide et votre collaboration active pour conclure en pleine activité notre mission suivant les prérogatives indiquées dans le traité CECA pour la poursuivre avec d'autres instruments dans le nouveau cadre que nous sommes en train de réaliser. Je suis aussi certain que le Secrétaire, Monsieur Lafili, et ses collaborateurs du Secrétariat continueront à apporter leur soutien compétent jusqu'au dernier jour.

Certains, et cela ne date pas d'hier, considèrent le traité CECA et notre Comité comme des vestiges du passé et les historiens ont déjà commencé à étudier l'expérience de la CECA avec le recul qui leur est nécessaire et possible. Cela n'est pas possible pour nous tous qui devons travailler jusqu'au dernier jour en évitant de transformer ces dix derniers mois d'activité en une longue cérémonie de clôture.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite un bon travail.